

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020

2010/2234(INI) - 09/06/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020.

CONTEXTE : la qualité du capital humain est essentielle à la prospérité de l'Europe. La fonction de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) est de deux ordres: contribuer à répondre aux besoins de compétences immédiats et futurs de l'Europe, tout en atténuant les conséquences sociales de la crise et en facilitant la reprise. Ce double défi appelle des réformes urgentes dans le contexte actuel de course aux talents à l'échelle mondiale et d'évolution rapide des systèmes d'enseignement et de formation dans des économies émergentes (Chine, le Brésil ou l'Inde).

L'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI) doivent doter les jeunes apprenants de compétences en phase directe avec l'évolution des marchés du travail. Par ailleurs, les changements de carrière et de profession en pleine vie active vont modifier l'enchaînement traditionnel «formation-travail-retraite», de sorte que les adultes devront pouvoir mettre à jour leurs aptitudes et leurs compétences grâce à **l'enseignement et la formation professionnels continus (EFPC)**.

En décembre 2010, les ministres européens chargés de l'EFP, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne feront le point sur les priorités du processus de Copenhague sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels. La coopération européenne dans le domaine de l'EFP a jusqu'à présent porté ses fruits et a permis en particulier de créer un certain nombre d'outils communs à l'Union pour améliorer la transparence et la transférabilité des qualifications. Il reste que la stratégie définie pour l'Europe à l'horizon 2020 appelle résolument **des réformes bien plus audacieuses des systèmes d'EFP**.

La relance de la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels doit être le fruit d'un partenariat étroit entre les États membres, la Commission et les partenaires sociaux. Dans ce contexte, il convient de **définir les priorités des dix prochaines années et de les assortir d'objectifs à court terme**, que les parties prenantes devront réévaluer à intervalles réguliers.

CONTENU : la présente communication vise à proposer une vision de l'avenir de l'EFP. Elle est fondée sur la [stratégie Europe 2020](#), à laquelle elle contribue, et sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'horizon 2020. Elle tient par ailleurs compte de [l'agenda social renouvelé](#) de l'Union européenne et de la [stratégie de cette dernière en faveur de la jeunesse](#).

La communication esquisse plusieurs pistes pour redynamiser l'enseignement et la formation professionnels :

1) Éducation et formation tout au long de la vie et mobilité : les principales actions à mener en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et de la mobilité dans l'EFP devraient porter en priorité sur:

- des concepts souples («à la carte») visant à améliorer autant que possible l'accès à l'EFPC dispensé par les employeurs, les prestataires classiques de formation et les établissements de l'enseignement supérieur, et les assortir des incitations financières appropriées;
- l'ouverture effective de passerelles entre l'EFP et l'enseignement supérieur et la création de programmes d'EFP de niveau tertiaire;
- un haut niveau de validation de l'apprentissage non formel et informel;
- l'intégration des services d'orientation et de conseil pour faciliter les transitions et les choix de formation et de parcours professionnel;
- l'utilisation systématique du cadre européen des certifications (CEC), du système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET) et d'Europass, d'ici 2020, aux fins de la transparence des qualifications et de la transférabilité de l'acquis d'apprentissage;
- les stratégies de mobilité transnationale au niveau des prestataires d'EFP, favorisées par des structures d'aide à la mobilité appropriées.

2) Amélioration de l'attractivité et de l'excellence de l'EFP grâce à la qualité et à l'efficacité : les principales actions d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'EFPI et de l'EFPC devraient viser à:

- mettre en œuvre des systèmes d'assurance de la qualité au niveau national, comme le recommande le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ);
- mettre au point un cadre des compétences pour les enseignants et les formateurs de l'EFPI et de l'EFPC;
- fournir une main-d'œuvre dotée de compétences professionnelles de grande qualité adaptées au marché du travail en augmentant le recours à différentes formes d'apprentissage par le travail;
- renforcer l'acquisition des compétences clés pour garantir la capacité d'adaptation et la flexibilité des apprenants et des travailleurs;
- rendre l'EFP plus réceptive à l'évolution des besoins du marché du travail sur la base d'outils prévisionnels en collaboration avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi.

3) Équité, insertion sociale et citoyenneté active : l'EFPI peut contribuer de manière importante à lutter contre l'abandon scolaire, à améliorer l'équité dans l'éducation et à encourager l'ascension sociale de groupes à risque:

- en proposant des formations de grande qualité axées sur l'apprentissage par le travail adapté aux besoins individuels;
- en prévoyant des passerelles entre l'EFP et l'enseignement supérieur qui soient accessibles aux groupes à risque;
- en prévoyant des «systèmes de suivi» appropriés pour surveiller les taux d'emploi des étudiants de l'EFP, notamment de ceux des groupes à risque.

L'EFPC offre des possibilités particulièrement adaptées d'améliorer la participation des groupes à risque au marché du travail, à savoir:

- des parcours d'apprentissage personnel souples et modulables;
- des possibilités d'apprentissage par le travail axées sur l'acquisition de compétences clés;
- des services d'orientation et la validation de l'apprentissage antérieur, en particulier pour les immigrés, afin de faciliter leur intégration dans la société.

Pour étoffer les compétences clés favorisant la citoyenneté active, il conviendrait:

- de renforcer les partenariats entre les prestataires d'EFP, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les parents et les apprenants.

4) Innovation, créativité et entrepreneuriat : l'EFP offre les possibilités suivantes de stimuler la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat des apprenants:

- un apprentissage actif, fondé sur l'expérience et qui favorise l'acquisition de compétences numériques, une culture de la prise de risques, l'esprit d'initiative, la curiosité, une motivation intrinsèque et un esprit critique;
- l'inscription de l'entrepreneuriat dans le cadre des compétences des enseignants et des formateurs de l'EFP.